



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 10 novembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 3 novembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h01 et levée à 21h10.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET.

**Etaient absents** : M. Stéphane LESCURE, M. Didier MOULIN, Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Gérard FAIVRE, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : S. LESCURE/S. KURT ; D. MOULIN/D. GUILLEUX ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; G. FAIVRE/N. PERROT ; B. ANDREZ/P. BENOIT ; H. PROST-TOURNIER/B. LAPOIRE.

### **Médiathèque Brachotte -Convention de partenariat avec le collège Edgar Faure de Valdahon**

Afin de promouvoir la médiathèque communale auprès des publics jeunes du territoire, la ville de Valdahon a décidé de développer des animations ciblées.

Ces animations seront créées, développées et animées par un agent de la médiathèque spécialisé sur le sujet, et/ou avec le concours d'intervenants extérieurs (professionnels de la culture : écrivain, musicien, ...). Elles pourront prendre la forme de séances ouvertes à tous ou de séances ciblées pour les élèves du collège Edgar Faure de Valdahon.

Dans cette perspective, un partenariat est envisagé avec ce collège, permettant de :

- Faire connaître ce lieu culturel et son offre,
- Proposer des animations thématiques,
- Accueillir des groupes de collégiens selon un rythme et un calendrier conjointement définis, et même en dehors des horaires d'ouverture.

La convention ci-jointe précise les conditions d'accueil des collégiens.

Ce point fera l'objet d'une présentation à la Commission culture du 3 novembre 2022.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le collège de Valdahon, et tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :  
15/11/2022